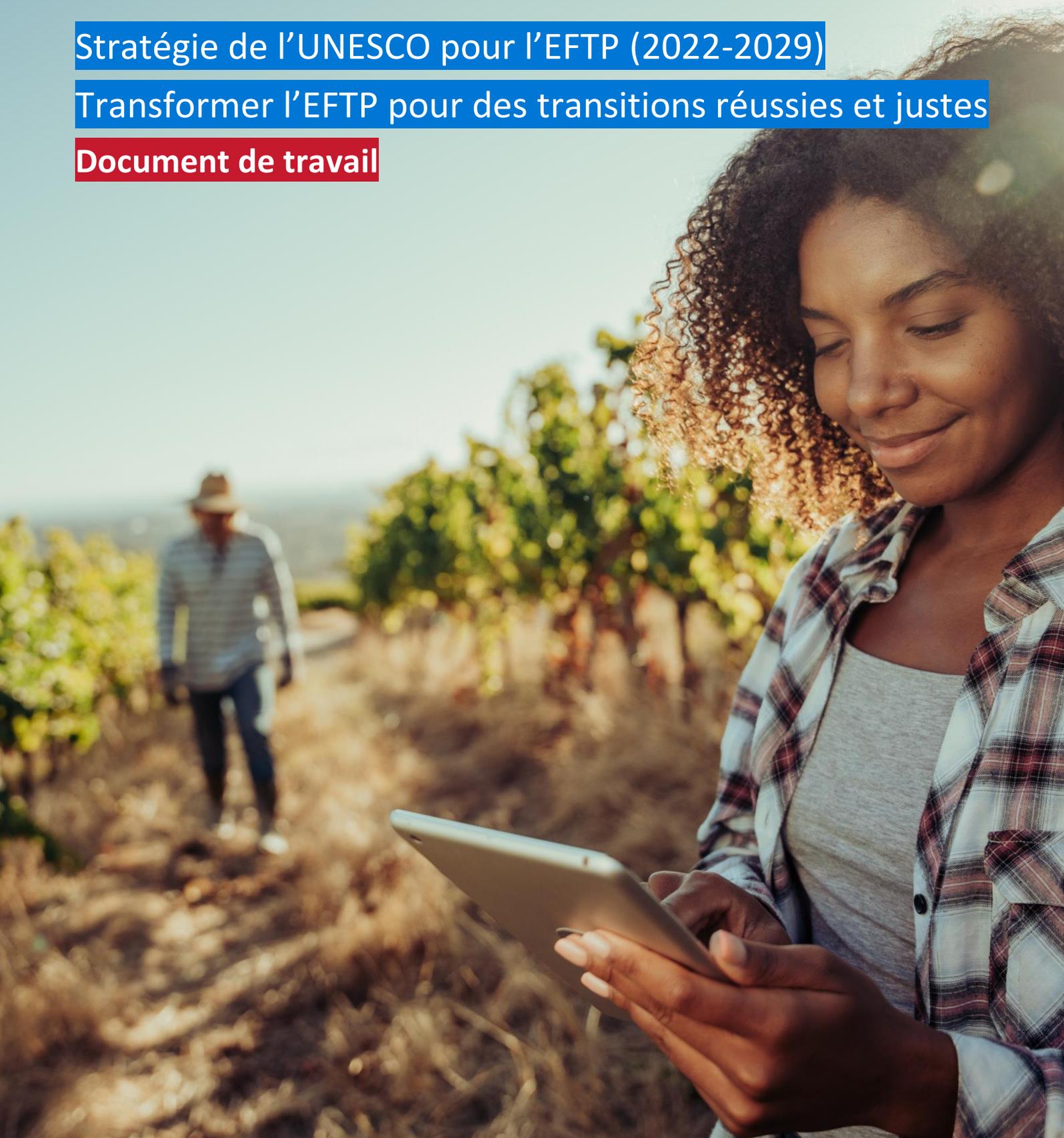


Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP (2022-2029)

Transformer l'EFTP pour des transitions réussies et justes

Document de travail



L'UNESCO : chef de file pour l'éducation

L'éducation est la priorité absolue de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental qui constitue la pierre angulaire de la paix et du développement durable. L'UNESCO est l'agence des Nations Unies spécialisée pour l'éducation. Elle assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional pour renforcer le développement, la résilience et la capacité des systèmes nationaux d'éducation au service de tous les apprenants. L'UNESCO dirige également les efforts pour répondre aux défis mondiaux actuels par le biais de l'apprentissage transformateur, en mettant particulièrement l'accent dans toutes ses actions sur l'égalité des genres et l'Afrique.



L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au coeur de l'Objectif 4 qui vise à « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



Publié en 2021 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2021



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu du présent document acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Titre original : *UNESCO Strategy for TVET (2022-2029): Transforming TVET for successful and just transitions*
Publié en 2021 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture : Cameron Prins/Shutterstock.com

Mise en page dans les ateliers de l'UNESCO

Contexte

En 2015, l'UNESCO a adopté une Stratégie pour l'enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) (2016-2021) ayant pour but « d'appuyer les États membres dans leurs efforts pour améliorer la pertinence de leurs systèmes d'EFTP et équiper tous les jeunes et tous les adultes des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie, et de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son ensemble ».

La Stratégie a identifié trois domaines prioritaires : favoriser l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat, promouvoir l'équité et l'égalité des genres, et faciliter la transition vers des économies vertes et des sociétés durables. L'UNESCO s'est engagée à soutenir ses États membres dans l'élaboration et l'application d'actions transversales, y compris l'identification des besoins de compétences nécessaires pour éclairer l'élaboration des politiques, des stratégies et des programmes d'EFTP, la reconnaissance transfrontalière des qualifications, et le recueil et l'analyse de données sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 4 et des cibles sur les compétences techniques et professionnelles correspondantes.

Une évaluation finale de la Stratégie a été menée au printemps 2021, au moyen d'un large éventail de consultations avec des parties internes et externes prenant part à son application. Selon cette évaluation, la problématique, les objectifs généraux et le processus de réflexion de la Stratégie étaient cohérents et ont aidé l'UNESCO à réagir face aux défis identifiés par l'évaluation de 2015 de la Stratégie précédente, qui concernait la période 2010-2015. Les trois domaines prioritaires ont été formulés en termes génériques et sont restés pertinents, pour l'UNESCO comme pour les systèmes nationaux d'EFTP. L'UNESCO a également réagi face à l'évolution des demandes et a traité de sujets liés à l'EFTP mais qui n'étaient pas explicitement mentionnés dans la Stratégie, qu'il s'agisse de larges domaines comme la transition numérique ou d'interventions politiques précises, comme la création de centres d'excellence et de pôles d'innovation dédiés à l'EFTP ou la mise en place de micro-certifications et de certifications numériques. La coordination s'est améliorée non seulement au sein de l'UNESCO, notamment grâce au groupe interne d'EFTP, mais aussi entre l'UNESCO et des partenaires externes, par exemple avec le réseau UNEVOC et avec le Groupe interinstitutions sur l'EFTP (IAG-EFTP). L'efficacité pourrait être optimisée par l'utilisation d'approches, de directives et d'outils plus standardisés.

L'UNESCO a atteint ses objectifs quantitatifs, puisqu'elle a été vectrice de changements dans les politiques et les systèmes d'EFTP des États membres. Au cours de la période 2015-2021, l'UNESCO a soutenu 50 pays à travers le monde. Plus de 2 700 enseignants et environ 5 000 parties prenantes à l'EFTP (dirigeants, responsables, et experts du secteur privé) ont été formés, et 224 institutions d'EFTP ont bénéficié d'une aide de l'UNESCO par le biais de formations, de renforcement des capacités et d'équipements. Au total, l'UNESCO a mobilisé environ 72 milliards de dollars pour l'EFTP.

L'évaluation finale a émis des recommandations pour la prochaine stratégie pour l'EFTP. Afin d'être opérationnelle, cette stratégie devrait clairement décrire les manières dont l'UNESCO peut collaborer avec des États membres pour faire progresser l'EFTP, conformément à la

recommandation de 2015 sur l'EFTP et, plus généralement, sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (y compris l'ODD 4, notamment les cibles 3, 4, 5 et 7, ainsi que d'autres ODD sur lesquels l'EFTP peut avoir une influence, en particulier l'ODD 8 sur la croissance partagée et le travail décent). Deux dynamiques ayant perduré sur le long terme, la transition numérique et celle vers un développement durable, sont devenues encore plus importantes au cours de la pandémie de COVID-19. Elles seront inévitablement au premier plan des préoccupations post-COVID-19, et elles devraient être au cœur de l'élaboration de la nouvelle stratégie. En outre, l'évaluation de la Stratégie a indiqué qu'une attention plus appuyée devrait être accordée à la formation continue, aux certifications (y compris les micro-certifications) et à la qualité du corps enseignant.

L'évaluation finale recommande à l'UNESCO de conserver son large panel d'activités, telles que le travail normatif, le renforcement des capacités, le conseil politique, le développement des connaissances et l'aide technique. L'UNESCO devrait consolider des initiatives prises dans le cadre de sa réponse à la crise du COVID-19, comme la Coalition mondiale pour l'éducation et son Académie mondiale des compétences.

En outre, l'évaluation finale recommande le renforcement des partenariats de l'UNESCO avec d'autres agences et parties prenantes de l'EFTP. Le réseau UNEVOC pourrait être étendu pour inclure d'autres instituts de formation, tout en axant son travail sur le renforcement des capacités à l'échelle des ministères, des autorités nationales, des formateurs et des instituts de recherche des États membres. Le Groupe interinstitutions sur l'EFTP (IAG-EFTP), qui a déjà réussi à garantir la coordination entre des institutions et à stimuler le partage des connaissances entre elles, pourrait être répliqué à l'échelle régionale, par exemple en Afrique et dans l'Asie et le Pacifique. Le mémorandum d'accord sur l'EFTP et le développement des compétences conclu entre l'UNESCO et l'Organisation internationale du travail (OIT) pourrait être mis à jour.

Le monde du travail et ses multiples transitions

L'EFTP est à la croisée de l'éducation et du monde du travail, et il doit faciliter d'une part l'insertion des jeunes et des adultes sur le marché du travail, et d'autre part la progression de leur carrière. Néanmoins, 31 % des jeunes femmes et 14 % des jeunes hommes à l'échelle mondiale n'étaient ni employés, ni en cours de formation, ni en cours d'éducation en 2019. Trop de personnes ont été prises au piège d'un emploi vulnérable dans des professions nécessitant peu de compétences, ou se sont contentées de postes pour lesquels elles étaient surqualifiées et sous-payées. Par conséquent, 12 % des jeunes employés vivaient dans une situation de pauvreté extrême (moins de 1,90 dollar par jour), soit le double de la proportion d'adultes dans le même cas. La pandémie de COVID-19 a entraîné la fermeture d'écoles, de centres de formation et d'entreprises. Une récession sans précédent en a découlé et a considérablement touché les jeunes. Le nombre de jeunes personnes employées a chuté de 39 millions en 2020, soit 8,7 % ; par comparaison, le nombre d'adultes employés a diminué de 3,7 %¹. Les perspectives d'un redressement économique pour 2021 et 2022 sont particulièrement incertaines. En outre, la crise a accéléré plusieurs transitions que le monde du travail avait déjà entamées, ce qui ajoute encore de l'incertitude

¹ Bureau international du travail (BIT), *ILO Stat*, <https://ilostat.ilo.org/fr/data>, vu le 1er juillet 2021, et *Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail*. 7^e édition, 2021.

concernant les capacités et les compétences qui seront demandées après la fin de la pandémie. Les systèmes d'EFTP du monde entier doivent s'adapter à ces transitions et optimiser leur adéquation au marché du travail.

Redressement économique : Après avoir diminué de 3,3 % en 2020, l'économie mondiale devait croître de 6 % en 2021 et de 4,9 % en 2022, selon les estimations de juillet 2021². Ce redressement est menacé par la propagation rapide des variants du virus, et par la lente progression de la vaccination dans la plupart des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Il sera différent selon les pays, les secteurs d'activité et les catégories de travailleurs (en fonction de leur âge, de leur genre, de leurs qualifications, de leur profession, etc.). La récession de 2020, qui est de loin la plus importante à l'échelle planétaire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, aura des répercussions de long terme sur l'apprentissage, la formation, les emplois et l'économie.

Évolution technologique : La transition numérique, l'automatisation, l'avènement de la cinquième génération de communications mobiles (5G) et des progrès rapides dans le domaine de l'intelligence artificielle annoncent une quatrième révolution industrielle, désignée par le terme d'industrie 4.0. Comme les révolutions industrielles précédentes, elle entraînera une suppression et une création d'emplois massives qui sont très difficilement prévisibles.

Secteur informel : Les emplois informels ne peuvent plus être considérés comme une caractéristique du secteur « traditionnel » qui serait remplacé par un secteur « moderne » au fur et à mesure des développements économiques. Tout d'abord, les emplois informels restent répandus : 61 % des emplois totaux (y compris agricoles) dans le monde, 68 % dans l'Asie et le Pacifique et les États arabes, et jusqu'à 86 % en Afrique subsaharienne³. Ensuite, l'évolution technologique d'aujourd'hui remet en question les emplois formels ainsi que les prestations sociales qui en découlent pour les salariés, comme le montre l'économie des petits boulots (*gig economy*). Des approches innovantes font leur apparition pour aider à étendre les protections sociales aux travailleurs du secteur informel, et à les protéger de la pauvreté laborieuse.

Transition démographique : À l'échelle mondiale, la transition démographique d'une natalité et d'une mortalité fortes vers une natalité et une mortalité faibles est solidement entamée, et la croissance de la population a fortement ralenti pour se situer à 0,98 % par an entre 2020 et 2025. Le taux de fertilité total est descendu à 2,4 enfants par femme, et l'âge médian de la population mondiale a atteint 30,9 ans. Cependant, les continents et les États se trouvent à différentes étapes de cette transition⁴. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne et, dans une moindre mesure, d'Asie du Sud, vivent une explosion démographique des jeunes, ce qui entraîne le besoin d'une expansion rapide et continue des systèmes d'éducation et de formation (et d'une création massive d'emplois). Pendant ce temps, de nombreux États d'Europe et d'Asie de l'Est ont des populations qui vieillissent rapidement et un nombre décroissant de personnes sur le marché du travail qui soutiennent des seniors toujours plus nombreux. Puisque l'âge de la retraite recule avec l'augmentation

² Fonds monétaire international (FMI), *Perspectives de l'économie mondiale*, juillet 2021.

³ OIT, 2018. *Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un panorama statistique*.

⁴ Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES). *Perspectives de la population mondiale*, <https://population.un.org/wpp/>, vu le 1er juillet 2021.

de l'espérance de vie, ces pays doivent développer le renforcement des capacités des travailleurs les plus âgés.

Questions sociétales et politiques : L'EFTP fait partie intégrante du contrat social qui devrait garantir le droit à l'éducation et à un emploi décent, ainsi qu'à la solidarité intergénérationnelle. Le monde du travail dans son ensemble devrait tenter de diminuer la pauvreté et l'inégalité et de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. Tandis que des voix s'élèvent pour plus de démocratie, d'inclusivité et de tolérance, ce qui devrait être reflété dans l'EFTP et dans la gouvernance des entreprises, le monde voit également naître des dynamiques opposées. Les régimes autoritaires de pays émergents majeurs remettent en question le modèle démocratique, et les démocraties occidentales sont en crise. Le multilatéralisme est remis en cause. Les guerres entre États se font plus rares, mais le nombre de victimes de conflits augmente. L'instabilité politique, les conflits et le changement climatique, entre autres, entraînent des migrations à grande échelle au sein des pays et entre eux. Les systèmes d'EFTP ont un rôle à jouer dans la facilitation de l'intégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des personnes réfugiées et des personnes migrantes.

Développement durable : Le monde n'est pas en bonne voie pour parvenir à minimiser le changement climatique, à interrompre la chute de la biodiversité, à restaurer des écosystèmes ou à diminuer la pollution. Pour prendre l'exemple du changement climatique, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère a atteint près de 420 ppm en 2021, soit une hausse de 50 % par rapport à l'ère préindustrielle (280 ppm)⁵. En juillet 2021, la température mondiale était supérieure de 1,16° C à la moyenne de la période 1880-1920⁶. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il faudra que les émissions de CO₂ diminuent d'environ 45 % d'ici 2030 par rapport à leurs niveaux de 2010, et qu'il y ait zéro émission nette d'ici 2050 pour que l'augmentation de la température mondiale soit limitée à 1,5° C, conformément aux Accords de Paris⁷. Cela nécessite une métamorphose rapide et radicale de l'économie mondiale. Par exemple, cet objectif est incompatible avec les modes actuels de production d'électricité, dont 38,5 % dépendent du charbon⁸. Selon le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, « Le charbon doit être progressivement abandonné d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans tous les autres pays. [...] Le financement du charbon et d'autres énergies fossiles à l'étranger doit cesser et être redirigé dans la transition vers des énergies propres. »⁹ Si les pays s'engagent sur la voie d'une économie à zéro émission de CO₂ (les plans de redressement post-COVID-19 qui ont déjà été annoncés tendent à vouloir revenir au « monde d'avant »), la transition écologique aura des conséquences sur les technologies, la production, les biens et les

⁵ Source des données : Université de Californie-San Diego, *The Keeling curve*, <https://keelingcurve.ucsd.edu/>, vu le 27 août 2021.

⁶ Source des données : James Hansen et Makiko Sato, *July 2021 Global Temperature Update*, Université de Columbia, <http://www.columbia.edu/~mhs119/Temperature/Emails/July2021.pdf>, vu le 27 août 2021.

⁷ GIEC, *Réchauffement planétaire de 1,5° C*, disponible sur https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf, vu le 1er juillet 2021.

⁸ Agence internationale de l'énergie, *Charbon*, <https://www.iea.org/fuels-and-technologies/coal>, vu le 1er juillet 2021.

⁹ UN Climate Change, « António Guterres appelle à accélérer la coalition mondiale pour parvenir à zéro net émission », 8 février 2021, <https://unfccc.int/fr/news/antonio-guterres-appelle-a-accelerer-la-coalition-mondiale-pour-parvenir-a-zero-net-emission>, vu le 1er juillet 2021.

services. Cela entraînera une hausse des besoins en travailleurs bénéficiant des nouvelles compétences générales et technologiques nécessaires dans les professions et les secteurs plus durables.

L'EFTP comme agent proactif

Les multiples transitions énoncées ci-dessus ont des répercussions majeures sur l'EFTP. Les compétences nécessaires aux jeunes et aux adultes pour s'épanouir dans le monde du travail évolueront rapidement, qu'il s'agisse de compétences spécifiques à la profession, fondamentales, transversales/non techniques, ou plus généralement de la capacité à appréhender le changement et à jouer un rôle dans la société locale et mondiale. Les systèmes d'EFTP devraient être proactifs dans l'adaptation de leur offre de formation, afin de bénéficier au mieux aux individus, aux économies et aux sociétés.

Soutenir les individus : Les individus devront se former continuellement et garder leurs compétences à jour. La crise du COVID-19 et la relance créent une demande massive en matière de formation, car les jeunes ont du mal à entrer sur un marché du travail perturbé et les travailleurs licenciés doivent acquérir de nouvelles compétences pour retrouver un travail ou pour entreprendre dans des secteurs résistants à la crise. L'EFTP doit proposer des formations continues, avec des pédagogies personnalisées et adaptables, des modalités d'apprentissage souples, des passerelles entre les différents types d'éducation et de formation et entre les secteurs d'activité, la reconnaissance des acquis et la validation des compétences, ainsi que des conseils d'orientation.

Soutenir l'économie : Les demandes du marché de travail en termes de formation évolueront rapidement. Les systèmes d'EFTP doivent fournir aux entreprises, et plus généralement à l'économie, les compétences nécessaires pour permettre une croissance partagée et durable dans un contexte où les technologies évoluent rapidement. Cela nécessite de s'engager auprès des partenaires sociaux, des entreprises et des travailleurs, ainsi que de recueillir et d'utiliser des données pertinentes sur les besoins en termes de compétences en s'appuyant sur un éventail de sources qui comprend les données administratives, les enquêtes, les analyses de données et les mégadonnées.

Soutenir les sociétés : Les sociétés seront de plus en plus mises en difficulté par les multiples transitions qui toucheront le monde du travail, ce qui aura des répercussions majeures sur la distribution des revenus et de la richesse, sur la solidarité entre les groupes sociaux et entre les générations, et sur l'organisation politique. Les systèmes d'EFTP peuvent y répondre en adoptant une gouvernance plus transparente, en étant plus efficaces et en améliorant leur reddition de comptes. Ils peuvent également adapter le contenu de leurs formations, par exemple en proposant de l'éducation au développement durable et de l'éducation à la citoyenneté mondiale. L'EFTP a un rôle à jouer pour fournir aux jeunes les connaissances, les valeurs, les compétences et les attitudes dont ils ont besoin pour comprendre leurs droits et pour leur permettre de s'engager et de promouvoir un monde du travail et des sociétés équitables.

Les trois priorités stratégiques proposées par l'UNESCO

En tant qu'agence principale des Nations unies dans l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information, l'UNESCO devrait prendre la tête du programme mondial de l'EFTP. La nouvelle Stratégie aura pour objectif d'enclencher une dynamique planétaire pour l'EFTP, participant ainsi à la relance sociale et économique post-COVID-19 et à une accélération des progrès vers l'accomplissement de l'ODD 4. Elle cherchera à insuffler une nouvelle ambition pour l'EFTP dans les États membres, et à bâtir une vision commune pour la transformation du marché du travail, de l'économie et des sociétés. Au vu du contexte difficile explicité ci-dessus, et des défis persistants propres au secteur (qualité, équité, pertinence, gouvernance, financement et attractivité), l'EFTP doit être recentré sur sa vocation première : donner aux personnes la possibilité de s'épanouir, permettre la mise en place d'une économie durable et être un vecteur de justice sociale.

Trois priorités stratégiques sont proposées :

1. **Compétences permettant aux personnes d'apprendre, de travailler et de vivre**
2. **Compétences permettant à l'économie de faire une transition vers le développement durable**
3. **Compétences permettant aux sociétés d'être inclusives et résilientes.**

À l'échelle mondiale, cela demande l'application des principes de « mission » et de relier les programmes mondiaux et régionaux aux politiques et aux systèmes nationaux. À l'échelle des pays, cela implique l'apport d'un soutien et d'un cadrage politiques aux États membres, afin qu'ils s'adaptent aux transitions du monde du travail et qu'ils mobilisent les parties prenantes à l'EFTP originaires des secteurs public et privé et de la société civile. Dans le cadre de la perspective privée de l'UNESCO, les trois priorités stratégiques seront axées sur le genre et sur l'Afrique. Des plateformes seront mises en place afin de relier les activités liées à l'EFTP à travers les secteurs de l'éducation, de la culture, de la science, des sciences humaines et sociales et de la communication et de l'information.

1. **Compétences permettant aux personnes d'apprendre, de travailler et de vivre**

Les systèmes nationaux d'EFTP devraient offrir un accès équitable au développement des compétences en vue d'accéder à un emploi, à l'entrepreneuriat et à des opportunités économiques. Ils devraient cibler des populations qui ont eu à ce jour un accès limité aux compétences, comme les femmes dans de nombreuses sociétés, les personnes qui appartiennent à des groupes sociaux désavantagés, qui vivent dans des zones rurales reculées ou dans des bidonvilles, les personnes en situation de handicap, les personnes réfugiées ou les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Les politiques ne devraient pas seulement organiser l'EFTP à destination des jeunes, mais aussi proposer des possibilités de formations continues aux adultes et aux seniors, dont l'activité augmentera probablement dans les pays dont la population est vieillissante. Les systèmes d'EFTP devront découvrir de nouvelles modalités de formation, y compris par le biais des technologies numériques, qui ouvrent la voie à des enseignements personnalisés, adaptables et souples. Les formations devront être réorientées vers les métiers d'avenir, dans l'économie numérique ou dans les industries créatives, et vers des professions qui prennent de l'ampleur avec la transition de tous les secteurs vers des processus de production durables.

À l'échelle nationale, l'UNESCO soutiendra les examens et le développement des politiques, dans une optique de formation continue. Les domaines prioritaires comprendront les voies d'apprentissage, la reconnaissance et la certification des compétences, la gouvernance et le financement. L'UNESCO soutiendra les initiatives de renforcement des capacités émises par des décideurs et des institutions de l'échelle nationale en charge de la formation des membres du personnel et des responsables. À l'échelle régionale, l'UNESCO soutiendra la création de programmes régionaux en matière d'EFTP qui comprennent des cadres permettant la reconnaissance transfrontalière des compétences et des qualifications, l'apprentissage entre pairs et le partage des connaissances. À l'échelle mondiale, l'UNESCO devrait être l'organisation internationale en charge d'établir le programme. Elle augmentera la portée des initiatives actuelles telles que l'Académie mondiale des compétences et le Campus mondial pour les enseignants, renforcera et remodelera le réseau UNEVOC et soutiendra les initiatives multilatérales qui promouvront la transformation et l'attractivité de l'EFTP à travers le monde. Les domaines prioritaires comprendront la facilitation de la mobilité des apprenants, la reconnaissance transfrontalière des expériences et des résultats éducatifs, ainsi que l'exploitation des technologies d'avant-garde (l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs, la protection des données et l'interopérabilité des systèmes d'EFTP).

2. Compétences permettant à l'économie de faire une transition vers le développement durable

La crise du COVID-19, l'évolution technologique et la transition vers le développement durable entraîneront la suppression et la création de postes, ce qui bouleversera les secteurs d'activités existants et qui permettra à de nouvelles industries d'émerger sous des formes difficiles à prévoir. Des millions de postes seront peut-être automatisés dans quelques années, mais ce processus pourrait générer de nouveaux métiers nécessitant d'autres compétences (qui comprendront probablement des capacités numériques avancées et des compétences en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques). Les pays devront aligner leur programme en matière de compétences sur les transitions économiques et sur les besoins du marché du travail. Le rôle du secteur privé est primordial dans la transmission des besoins en termes de compétences : il peut proposer des formations sur le lieu de travail, investir dans des compétences, reconnaître, certifier et souligner l'importance des compétences acquises.

L'UNESCO aidera ses États membres à analyser l'évolution de leur économie et à développer leur capacité à identifier et à anticiper les besoins de compétences nécessaires pour éclairer l'élaboration des politiques, des stratégies et des programmes d'EFTP. L'UNESCO renforcera ses programmes visant à promouvoir la formation sur le lieu de travail, y compris en agissant pour offrir davantage de possibilités aux organismes de formation qui contribuent à l'éducation et à la formation des jeunes générations et qui développent un panel de compétences et de capacité d'apprentissage tout au long de la vie de leurs employés. En outre, l'UNESCO soutiendra les États membres dans la création de plateformes nationales, régionales et sectorielles à destination des parties prenantes afin de faciliter la participation du secteur privé et la communication entre le monde de l'éducation et le monde du travail.

3. Compétences permettant aux sociétés d'être inclusives et résilientes.

Les sociétés sont confrontées à des difficultés liées à la représentation politique, aux institutions et à la gouvernance. Le désengagement politique, les troubles sociaux, les tensions engendrées par les discours de haine, par les préjugés ou par les discriminations créent des défis pour les régimes politiques en place. D'extrêmes inégalités économiques s'ajoutent aux divisions sociales. Le changement climatique et d'autres aspects de la dégradation environnementale représenteront une menace de plus en plus importante pour la stabilité et la résilience des sociétés. L'EFTP et le développement des compétences peuvent participer à atténuer ces inquiétudes. Cela implique de mettre en place d'une gouvernance plus participative des institutions et des programmes (associant les élèves/apprenants, leurs familles et des organisations de jeunes, etc.) et d'encourager les jeunes à s'engager dans les affaires publiques, y compris sur les réseaux sociaux et sur Internet. Cela implique également le renouvellement du contenu pédagogique, des compétences et des pédagogies telles que l'apprentissage par problèmes, des compétences en matière de collaboration et de civisme, des connaissances scientifiques, numériques et liées à l'information, des compétences dans le domaine de l'art et de la créativité, des capacités et des connaissances sur le droit de travail, le bien-être social et émotionnel et le sens de la solidarité mondiale.

L'UNESCO aidera ses États membres à mettre en place de nouveaux programmes de développement des compétences qui apprendront leurs droits et l'état de droit aux jeunes, qui leur fourniront un sens aigu de l'éthique et qui leur permettront de défendre la justice sur leur lieu de travail et dans leur entourage. Cela implique de former les enseignants/formateurs et les décideurs à l'inclusion de ces thèmes dans les programmes d'EFTP, et d'encourager l'engagement des jeunes dans la gouvernance de l'EFTP et dans la cocréation de politiques et de programmes. À l'échelle mondiale, l'UNESCO promouvra le dialogue avec les jeunes par le biais du Forum mondial des jeunes.

Actions transversales

Pour optimiser les résultats de la Stratégie, l'UNESCO jouera sur trois leviers.

1. Le levier des données et des connaissances

L'UNESCO mènera des recherches et aider les États membres à recueillir et à analyser des données sur les programmes d'EFTP et sur leurs résultats, et à exploiter des informations numériques, y compris les métadonnées et les données ouvertes. Un cadre d'indicateurs clés sera élaboré avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), afin d'augmenter la capacité des États membres à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 4 et des cibles sur les compétences correspondantes. En collaboration avec des partenaires externes, l'UNESCO pourrait élaborer un « suivi mondial des compétences » qui recenserait les programmes de développement, de reconversion et de relèvement des compétences, ainsi que les trajectoires des jeunes en matière de formation et d'emploi. Ce suivi pourrait être mis en place jusqu'en 2029, et il devrait accorder une importance particulière au genre. Il pourrait être testé, par exemple dans des pays d'Afrique subsaharienne qui voient un grand nombre de jeunes entrer sur le marché du travail. L'UNESCO propose également la création d'un répertoire des programmes et des stratégies d'EFTP comprenant entre autres leur suivi et leur évaluation. Il pourrait s'appuyer sur les profils des pays en termes d'EFTP préparés par l'UNESCO-UNEVOC et il pourrait permettre de développer le portail Refernert

de l'Union européenne¹⁰ et/ou le portail Planipolis de l'UNESCO-IIPE¹¹. Les objectifs sont d'éclairer les prises de décisions, de permettre des synergies, de faciliter le plaidoyer et de promouvoir la reddition de comptes.

2. Le levier normatif

L'UNESCO dispose de deux éléments normatifs spécifiques à l'EFTP : la Convention sur l'enseignement technique et professionnel (1989) et la Recommandation concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels (2015). Plusieurs autres instruments normatifs concernent en partie l'EFTP, dont la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960), la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966), la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997), la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (2015) et la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur (2019). Cette nouvelle Stratégie étudiera le statut de ces instruments ainsi que la possibilité de leur révision.

3. Le levier des réseaux et des partenariats

Le réseau UNEVOC rassemble un grand nombre d'institutions d'EFTP très diversifiées. Il a le potentiel nécessaire pour établir les priorités de l'EFTP à l'échelle mondiale et pour devenir une voix de premier plan au sein de l'EFTP. Néanmoins, sa portée et son influence sont limitées. La nouvelle Stratégie permettra au réseau de développer les capacités des institutions d'EFTP afin de répondre aux nouvelles demandes en termes de compétences. Les institutions d'EFTP membres du réseau devraient devenir des centres d'excellence et des pôles d'innovation.

L'UNESCO a créé un Groupe interinstitutions sur l'EFTP (IAG-EFTP), qui promeut l'échange d'opinions et le partage de connaissances, et qui garantit la coordination des activités de ses membres impliqués dans le conseil de politique, l'application des programmes et la recherche. La nouvelle Stratégie renforcera et agrandira l'IAG-EFTP, elle continuera de mettre en place son groupe de travail et elle le placera au sein de l'Architecture mondiale de l'éducation, qui devrait être adoptée en 2021.

L'équipe spéciale sur les enseignants (TTF) est un autre portail primordial hébergé par l'UNESCO. Sa mission est de mobiliser les gouvernements et les autres parties prenantes à des fins de promotion des enseignants et d'un enseignement de qualité, en encourageant les efforts mondiaux, régionaux et nationaux par le plaidoyer, la création et le partage de connaissances ainsi que le soutien et l'engagement en faveur des pays. La Stratégie renforcera l'engagement de la TTF en créant un domaine de travail spécifique consacré au corps enseignant de l'EFTP.

Le COVID-19 a créé une nouvelle situation : l'établissement de partenariats entre l'UNESCO et le secteur privé, avec le lancement de la Coalition mondiale pour l'éducation, l'Académie mondiale des compétences et la Commission sur le haut débit. La nouvelle Stratégie

¹⁰ <https://www.cedefop.europa.eu/fr/events-and-projects/networks/refernet>, vu le 2 juillet 2021.

¹¹ <https://planipolis.iiep.unesco.org/fr>, vu le 2 juillet 2021.

renforcera ces partenariats, par exemple par le biais d'un Forum annuel de l'UNESCO et des entreprises.

Synergies

Les initiatives prises au cours des dernières années par les agences des Nations unies ont des conséquences sur le mandat et sur le positionnement de l'UNESCO. Parmi elles se trouvent « Génération sans limites », avec l'UNICEF¹², l'initiative pour l'Emploi décent des jeunes, avec l'OIT¹³, les académies des compétences de l'UIT et de l'OMS, ainsi que la Plateforme d'apprentissage et de perfectionnement des connaissances de l'ONUDI¹⁴. D'autres membres de l'IAG-EFTP ont également adopté de nouvelles stratégies et créé de nouvelles structures : la stratégie de l'OCDE sur les compétences et son Centre des compétences, la « Proposition de recommandation du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience » de l'Union européenne, le Projet pour le capital humain de la Banque mondiale et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Cette nouvelle situation a trois conséquences pour la nouvelle Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP : un IAG-EFTP revitalisé, pour maintenir la position de l'UNESCO au premier plan, une alliance entre l'Académie mondiale des compétences et d'autres initiatives axées sur des missions afin de maximiser les répercussions des activités, et une stratégie de levée de fonds efficace afin de mobiliser des ressources pour mettre en place la nouvelle Stratégie.

¹² <https://www.generationunlimited.org/>

¹³ <https://www.decentjobsforyouth.org/global-initiative>

¹⁴ <https://lkdfacility.org/>

Processus de consultation

La nouvelle Stratégie pour l'EFTP sera rédigée par l'UNESCO, en consultation avec les États membres, les partenaires internationaux et le milieu plus général de l'EFTP, afin de garantir sa pertinence pour chaque région. Ce processus peut être présenté comme suit :

1. **Étudier les résultats de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation finale.** L'évaluation éclairera les priorités et le contenu de la Stratégie pour l'EFTP (2022-2029), en s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en place de la Stratégie pour l'EFTP (2016-2021) et en visant la complémentarité avec les stratégies et les programmes de partenaires clés.
2. **S'appuyer sur des documents de référence.** Plusieurs documents sont indispensables à la définition de la nouvelle Stratégie, y compris les Objectifs stratégiques décrits dans le Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 de l'UNESCO (41 C/4), la recommandation révisée de 2015 sur l'EFTP et les résultats de son suivi, ainsi que le futur rapport conjoint entre l'UNESCO, l'OIT et la Banque mondiale portant sur les enseignements et les bonnes pratiques tirés des réformes des systèmes d'EFTP dans les domaines prioritaires qui sont primordiales pour favoriser l'accès, l'équité, la qualité et la pertinence. D'autres documents seront également utilisés, tels que les déclarations de la Réunion mondiale sur l'éducation, la Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable nouvellement adoptée et d'autres documents régionaux et thématiques créés lors de diverses réunions mondiales et régionales.
3. **Consulter les centres UNEVOC.** L'objectif de cette consultation sera de discuter de la première version de la nouvelle Stratégie pour l'EFTP, y compris des domaines prioritaires proposés pour le travail de l'UNESCO.
4. **Consulter les partenaires pour le développement.** L'UNESCO a créé l'IAG-EFTP afin de garantir une coopération et une coordination systématiques avec les agences internationales actives sur le terrain. L'UNESCO organisera deux réunions interinstitutions afin de débattre des domaines de travail proposés pour l'UNESCO et de la coopération dans l'EFTP.
5. **Consulter les États membres.** Deux conférences internationales sont prévues en ligne. La première s'est tenue en juin 2021 aux côtés de l'OIT, de l'UNICEF, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Fondation européenne pour la formation. L'objectif de cette conférence était de placer l'EFTP dans une optique de formation continue et de débattre des orientations préliminaires. La seconde conférence sera organisée par l'UNESCO en décembre 2021 afin de discuter des dynamiques dans les réformes de l'EFTP et des difficultés persistantes, ainsi que de partager la version finale avant sa présentation à la 214^e session du Conseil exécutif.

Questions de la consultation

La consultation répondra aux questions clés suivantes :

1. Êtes-vous d'accord avec l'analyse des transitions ? Existe-t-il des aspects qui ne sont pas couverts par le diagnostic ?

2. Êtes-vous d'accord avec les trois priorités stratégiques et avec les actions transversales ? Selon vous et au vu de la situation de votre pays, y a-t-il d'autres priorités auxquelles la Stratégie devrait répondre ?
3. Comment pouvez-vous participer à la mise en place de la Stratégie ? Quelles synergies supplémentaires devrait étudier l'UNESCO ?



unesco

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Rester en contact



info.tvet@unesco.org



www.fr.unesco.org



[@UNESCO_fr](https://twitter.com/UNESCO_fr)



[@UNESCOfr](https://facebook.com/UNESCOfr)